

académie
Versailles



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Sommaire

L'académie en chiffres	p. 1
Le bilan de l'année scolaire 2009/2010 <i>Orientation / Baccalauréat</i>	p. 4
L'internat d'excellence de Marly-le-Roi	p. 9
La mise en place de la réforme des lycées	p. 11
L'accompagnement des enseignants stagiaires	p. 13
Les expérimentations de l'année scolaire 2010/2011 dans l'académie de Versailles	p. 15

L'ACADEMIE EN CHIFFRES

Première académie de France par importance de ses effectifs avec environ 1 200 000 élèves dans le 1^{er} et le 2nd degré, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, l'académie de Versailles accueille et gère près de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).

Les variations d'effectifs d'élèves sont faibles par rapport à la masse de l'académie. Après plusieurs années de baisse, une légère reprise se dessine dans le second degré (+470 élèves attendus). Dans le premier degré, la hausse constatée ces dernières années s'essouffle (+3 230 élèves attendus après +4 129 en 2009).

RESSOURCES HUMAINES

	public	privé sous contrat	total
enseignants 1 ^{er} degré	30 145	2 086	32 231
enseignants 2 nd degré	33 938	6 188	40 126
enseignants stagiaires	1 765		1 765
enseignement supérieur et IUFM	4 703		4 703
personnels hors enseignement*	19 130		19 130
total général	89 681	8 274	97 955

Source : DAPEP

*y compris assistants d'éducation et assistants pédagogiques

EFFECTIFS PREVISIONNELS ELEVES 2010/2011

1^{er} degré public

	préélémentaires	élémentaires et spécialisés	total	2009
Yvelines	57 398	88 665	146 063	145 927
Essonne	51 045	80 959	132 004	131 645
Hauts-de-Seine	60 555	85 987	146 542	145 124
Val-d'Oise	52 185	81 613	133 798	132 481
Académie	221 183	337 224	558 407	555 177

Source : DAPEP

1^{er} degré privé sous contrat

	préélémentaires*	élémentaires et spécialisés	total	2009
Yvelines	3 950	10 491	14 441	14 397
Essonne	1 888	5 170	7 058	7 079
Hauts-de-Seine	5 088	12 150	17 238	17 258
Val-d'Oise	1 999	5 282	7 281	7 190
Académie	12 925	33 093	46 018	45 924

Source : DAPEP

*les élèves sont scolarisés dans une école préélémentaire et dans les sections préélémentaires dans les écoles élémentaires.

2nd degré public

	78	91	92	95	Académie	2009
Collège (y compris SEGPA)	63 624	56 926	54 266	55 936	230 752	230 514
Enseignement professionnel	11 184	12 773	12 053	13 214	49 224	48 593
Ens. général et technologique	30 907	27 546	26 730	26 237	111 420	112 050
Post bac en lycée	4 745	4 025	5 528	3 603	17 901	17 670
Autres	63	289	792	306	1450	1 450
Total	110 523	101 559	99 369	99 296	410 747	410 277

Source : DAPEP

2nd degré privé sous contrat

	78	91	92	95	Académie	2009
Collège (SEGPA)	13 834	9 540	17 987	9 973	51 334	50 833
Enseignement professionnel	1 619	875	1 248	1 638	5 380	5 177
Ens. général et technologique	8 344	4 587	9 698	4 243	26 872	26 239
Post bac en lycée	1 796	555	1 210	266	3 827	3 728
Total	25 593	15 557	30 143	16 120	87 413	85 977

Source : DAPEP

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS 2010/2011

1^{er} degré public

	78	91	92	95	Total
Ecoles préélémentaires	463	402	301	347	1 513
Ecoles élémentaires	538	426	297	468	1 729
Ecoles régionales du 1 ^{er} degré (ERPD)	3	0	2	0	5
Total	1 004	828	600	815	3 247

Source : RAMSESE

1^{er} degré privé sous contrat

	78	91	92	95	Total
Ecole préélémentaire	0	0	1	0	1
Ecoles élémentaires	46	29	48	24	147
Total	46	29	49	24	148

Source : RAMSESE

2nd degré public

	78	91	92	95	Académie
Collèges (SEGPA)	115	100	100	109	424
Lycées d'enseignement général	3		4		7
Lycées d'enseignement général et technologique	18	15	19	14	66
Lycées polyvalents	22	16	13	21	72
Lycées professionnels	7	14	17	12	50
EREA		2	4	2	8
Total	165	147	157	158	627

Source : RAMSESE

2nd degré privé sous contrat

	78	91	92	95	Académie
Collèges (SEGPA)	22	20	34	25	101
Lycées d'enseignement général		3			3
Lycées d'enseignement technologique	1	1			2
Lycées d'enseignement général et technologique	13	7	18	9	47
Lycées polyvalents		3	2	2	7
Lycées professionnels	8	1	4	4	17
Lycées d'enseignement post-bac uniquement	1	1			2
Total	45	36	58	40	179

Source : RAMSESE

LE BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

BACCALAUREAT SESSION 2010

Les résultats de la session 2010 du baccalauréat ont été tout à fait satisfaisants dans l'académie de Versailles. Mais surtout ils doivent être interprétés en lien avec l'évolution des orientations pendant la période récente : les progrès accomplis par l'académie illustrent l'importance des principes qui sont au cœur de la réforme en cours des lycées.

Des résultats satisfaisants pour la session 2010

Le recul du taux de réussite toutes séries confondues est plus faible qu'en France (-0,4 contre -0,6), parce que la hausse des baccalauréats technologiques a été plus forte et la baisse des baccalauréats professionnels plus faibles.

Avec un taux global de réussite de 84,2% (85,4% au niveau national), l'académie reste au plus près de ses meilleurs niveaux, obtenus à partir de 2007. Elle confirme qu'elle a désormais effacé le net décrochage qui caractérisait les taux de réussite aux baccalauréats technologiques et professionnels jusqu'en 2006.

Même si l'académie a très largement rattrapé son retard, elle doit bien sûr continuer à se fixer des objectifs plus ambitieux : sa sociologie globalement favorisée (même si les disparités sont considérables) devrait en effet l'amener à obtenir des résultats supérieurs à la moyenne nationale.

Baccalauréat général session 2010

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
ES	88,3%	83,1%	87,5%	79,9%	85,2%
L	86,9%	85,0%	85,7%	83,2%	85,3%
S	91,4%	87,9%	88,8%	82,8%	88,2%
total	89,8%	86,0%	87,9%	81,9%	86,8%

Source : SIEC

Baccalauréat technologique session 2010

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
HOT	88,9%	84,2%	87,1%	*NS	87,1%
ST2S	74,2%	74,8%	68,6%	70,5%	72,3%
STG	85,3%	85,5%	80,2%	80,5%	82,8%
STI	78,3%	76,8%	74,6%	76,5%	76,7%
STL	95,0%	93,5%	82,9%	98,0%	90,6%
total	82,2%	82,0%	77,6%	78,7%	80,2%

*NS : non significatif - Source : SIEC

Baccalauréat professionnel secteur industriel session 2010

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
79,3%	79,6%	81,2%	79,4%	79,9%

Source : SIEC

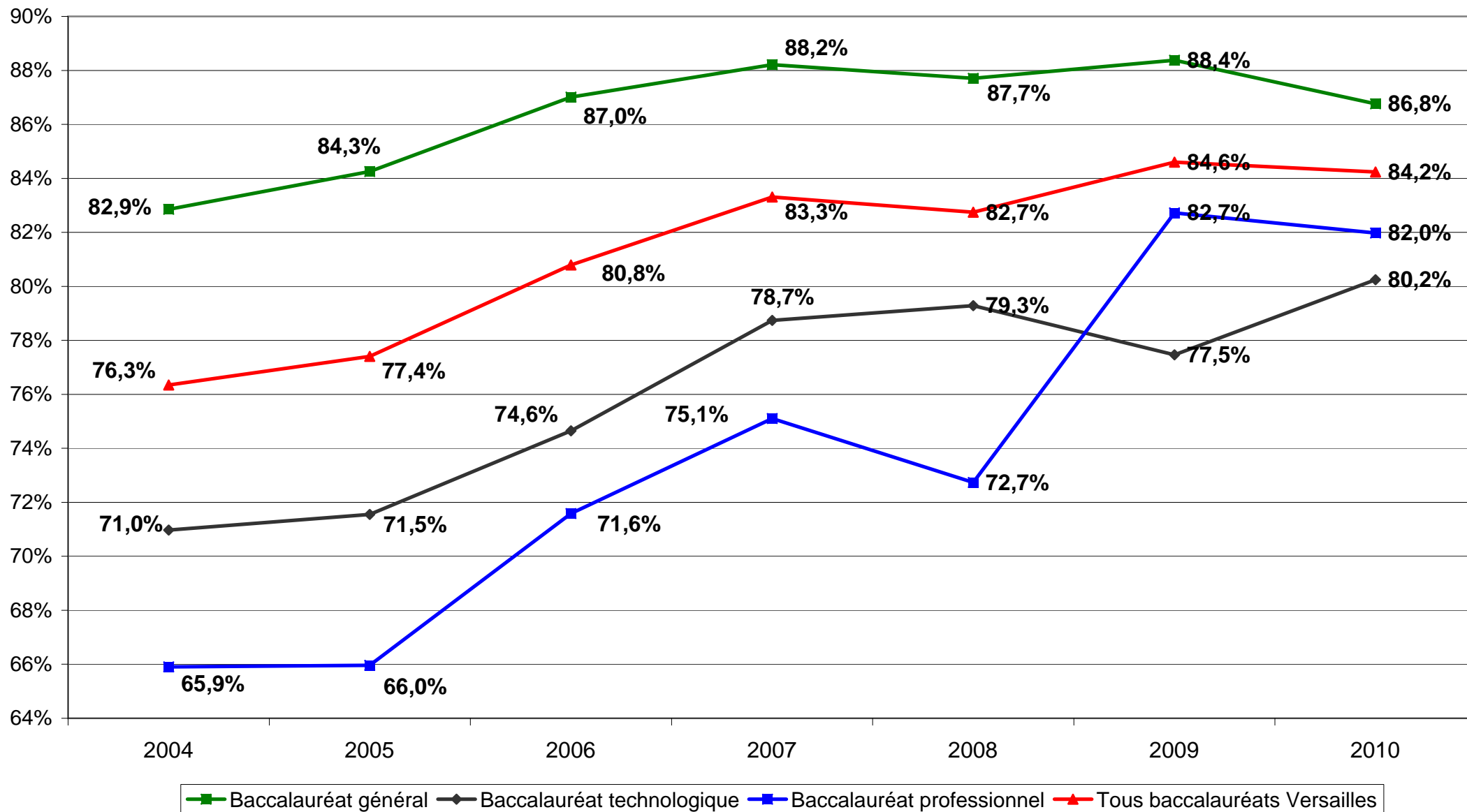
Baccalauréat professionnel secteur tertiaire session 2010

résultats provisoires à l'issue des 2 groupes d'épreuves

Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val-d'Oise	Académie
86,8%	85,7%	77,3%	83,1%	83,2%

Source : SIEC

**EVOLUTION DES TAUX DE REUSSITE DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
AU BACCALAUREAT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL (2004-2010)**
(résultats provisoires de juillet)



UNE NETTE EVOLUTION DES ORIENTATIONS

La progression des taux de réussite au baccalauréat à partir de 2007 prend tout son sens si elle est rapprochée de l'évolution des orientations fortement engagée à partir de 2004.

Jusqu'à cette date en effet l'académie présentait plusieurs dysfonctionnements préoccupants :

- des taux de redoublement très au dessus des taux nationaux, notamment en fin de seconde ;
- des orientations vers la seconde de détermination (pour les élèves de 3^{ème}) et vers les séries générales (pour les élèves de seconde) insuffisantes par rapport aux demandes des familles et aux références nationales ; corrélativement, une orientation excessive, en fin de seconde, vers le technologique tertiaire ;
- des poursuites d'études insuffisantes dans la voie professionnelle.

Sur ces trois points, l'académie a effectué ces dernières années des progrès considérables, grâce à une politique volontariste et à un travail régulier avec les chefs d'établissement. Les taux de redoublement ont baissé beaucoup plus vite qu'au niveau national : en fin de 6^{ème}, ils sont aujourd'hui inférieurs aux taux nationaux ; en fin de seconde l'écart par rapport au taux national a été divisé par deux sur la période.

Les poursuites d'études en fin de 3^{ème} se sont développées depuis 2004 (+ 4,4 points, contre + 1,5 au niveau national), au bénéfice principalement de la seconde GT. En fin de seconde, la poursuite d'études en 1^{ère} a rattrapé le niveau national depuis 2008, et le dépasse légèrement aujourd'hui. Cette progression a bénéficié principalement aux séries générales, l'inflation des orientations vers le technologique tertiaire ayant été jugulée (- 3% depuis 2004). Enfin, les poursuites d'études dans la voie professionnelle ont progressé, notamment parce que l'académie de Versailles a développé de façon expérimentale les baccalauréats professionnels en trois ans avant même la réforme nationale.

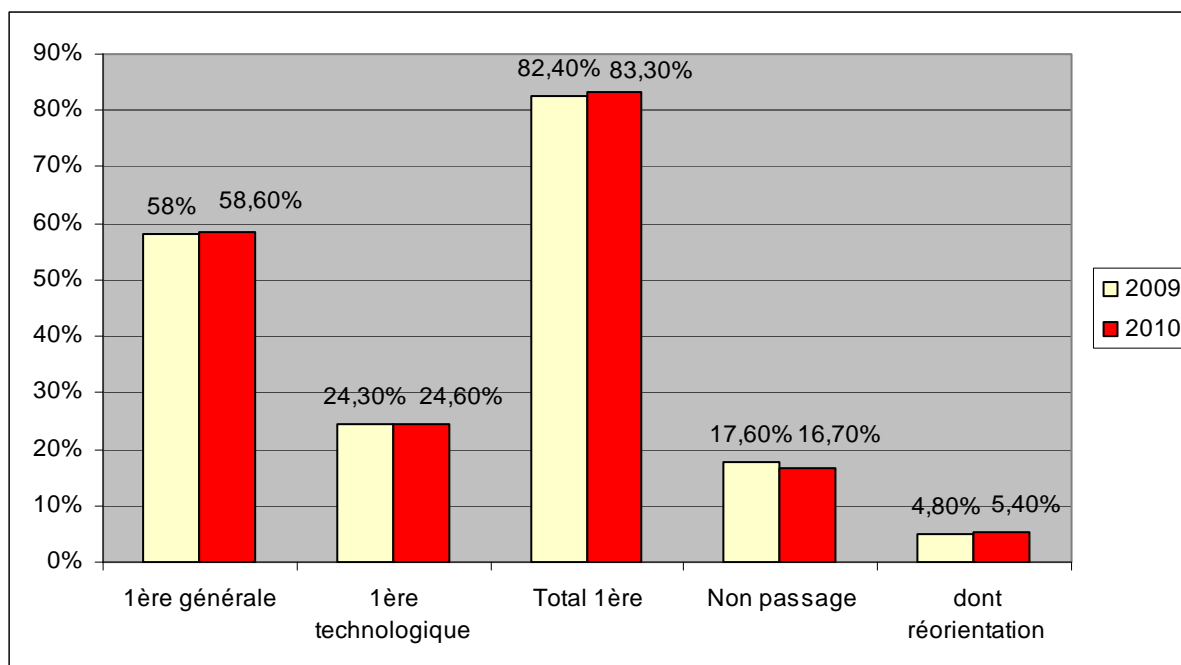
Les orientations en fin de troisième

L'orientation en 2^{nde} générale et technologique, établie à 95% des effectifs de fin de 3^{ème}, poursuit sa progression (+0,9 point), situant l'académie de Versailles au dessus de la moyenne nationale.

	2009	2010	Ecart
Décision	2 ^{nde} GT	2 ^{nde} GT	
Yvelines	68,0 %	68,5 %	+ 0,5 point
Essonne	65,0 %	65,6 %	+ 0,6 point
Hauts-de-Seine	65,9 %	67,8 %	+ 1,9 point
Val-d'Oise	58,9 %	60,6 %	+ 1,7 point
	64,7 %	65,6 %	+ 0,9 point

Les orientations à la fin de la seconde

A la fin de la seconde, le taux de décisions de passage en **1^{ère} générale et technologique** est de 83,3 %, soit une augmentation de 0,9 point par rapport à 2009. Cette hausse tient presque essentiellement à l'accroissement du taux de décision de passage en 1^{ère} générale : cette année, 58,6 % des élèves de seconde y accèdent contre 58 % en 2009.



Ces évolutions sont la traduction d'une volonté académique, initiée depuis plusieurs années, de réduction des taux de redoublement et d'accroissement du taux d'orientation vers la voie générale. Elles concernent l'ensemble des départements.

QUELQUES CONCLUSIONS

Ces résultats très encourageants devront bien sûr être confirmés et confortés dans la durée. Les chiffres globaux recouvrent encore des disparités de situation locales qu'il faudra traiter. Mais dès à présent ils valident tout à fait les axes de la réforme des lycées et montrent tout l'intérêt des dispositifs qu'elle prévoit :

- le point essentiel est qu'il apparaît clairement qu'une politique d'orientation plus positive et une baisse volontariste des taux de redoublement n'entraînent nullement, contrairement à ce qu'on croit souvent, une baisse des résultats ultérieurs aux examens. Au contraire, l'évolution des orientations engagée dès 2004 s'est accompagnée d'une progression des résultats les années suivantes, et ce « cercle vertueux » est aujourd'hui confirmé sur plusieurs années successives. Il repose largement sur la motivation plus grande des élèves, que l'on décourage en les ralentissant à l'excès.
- Le recours excessif au redoublement est donc pédagogiquement contreproductif ; on sait par ailleurs qu'il coûte fort cher (dans l'académie de Versailles, en 2004, le coût généré par l'excédent des taux de redoublement par rapport aux moyennes nationales avait pu être chiffré à 250 emplois...).
- Cette politique d'orientation plus positive est d'autant plus efficace qu'elle est liée à des procédures d'aide aux élèves : accompagnement personnalisé, stages de vacances, découverte des métiers, tels que les prévoit la réforme des lycées, prennent tout leur sens dans cette logique.

L'INTERNAT D'EXCELLENCE – MARLY-LE-ROI

L'académie de Versailles ouvre à la rentrée 2010 un internat d'excellence à Marly-le-Roi. Dédié aux collégiens et lycéens, cet établissement a pour vocation d'accueillir les élèves de milieux modestes ou défavorisés qui ne disposent pas de conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel.

L'internat d'excellence se veut un lieu particulier pour les élèves désirant réussir au mieux leurs études. Situé dans un parc verdoyant de 9 hectares, il leur offre le calme et la sérénité nécessaires à la concentration, un enseignement de qualité et de nombreuses possibilités de découverte.

Pour cette première année, sur 383 candidatures, **139 élèves, de la classe de 5^{ème} à la première**, seront hébergés à l'internat, dont **76 collégiens** et **63 lycéens**. Leur scolarisation est assurée en partenariat avec le collège Louis-Lumière de Marly-le-Roi et les lycées voisins : Louis-de-Broglie de Marly-le-Roi, Jeanne-d'Albret de Saint-Germain-en-Laye et Pierre-Corneille de la Celle-Saint-Cloud.

En collaboration avec différentes partenaires, l'internat offre de nombreuses activités, aussi bien dans le domaine culturel que sportif.

Domaines culturels

Une convention entre l'internat et l'Orchestre de Paris prévoit l'installation d'une résidence d'artiste sur le site : les élèves de 5^{ème} bénéficieront ainsi de 3 heures d'ateliers artistiques par semaine sur leur temps scolaire, et de 2 heures hors temps scolaire pour tous les internes volontaires. Un parc d'une trentaine d'instruments est mis à leur disposition. Quatre sorties sont prévues dans l'année à la salle Pleyel.

Des ateliers écriture, poésie, théâtre, danse et spectacles (Compagnie 3B) seront également proposés à tous.

Domaines sportifs

Le partenariat avec les fédérations de tennis de table, escrime et judo permettra aux élèves de pratiquer une activité physique indispensable. Des cours d'aïkido et de pop dance seront également proposés. L'internat dispose d'une salle de danse et d'une salle de combat spécifiquement équipée. Les élèves auront également la possibilité de faire de l'aviron.

Internat numérique

Equipé de classes nomades, de tableaux numériques interactifs, l'internat prévoit un laboratoire de langues en partenariat avec l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Une charte de bon usage des TICE est incluse dans le règlement intérieur.

Elèves inscrits à l'internat d'excellence de Marly-le-Roi

	nombre	%	filles	%	garçons	%
Collégiens	76	54,68 %	38	50,00%	38	50,00%
Lycéens	63	45,32%	25	39,68%	38	60,32%
	139		63	*45,32%	76	**54,68%

* 45,32% des internes sont des filles.

** 54,68% des internes sont des collégiens. Parmi ceux-ci 50% sont des filles.

Domiciliation des élèves

	Yvelines	%	Autres départements	%	Hors académie	%
Collégiens	57	75,00%	17	22,37%	2	2,63%
Lycéens	31	49,21%	30	47,62%	2	3,17%
	88	63,31%	47	33,81%	4	2,88%

Particularité

	issus ZUS	%	issus EP	%	boursiers	%
Collégiens	22	28,95%	30	39,47%	39	51,32%
Lycéens	42	66,67%	34	53,97%	37	58,73%
	64	46,04%	64	46,04%	76	54,68%

ZUS : zone urbaine sensible

EP : éducation prioritaire

Places labellisées internat d'excellence

Sans compter l'ouverture de l'internat d'excellence de Marly-le-Roi, l'académie de Versailles réalise un effort important en proposant 330 places labellisées internat d'excellence.

Cela correspond à une augmentation de près de 88% de nombre de places par rapport à la rentrée scolaire 2009.

Il convient de noter que 128 places réservées aux collégiens existent dans les Hauts-de-Seine, tandis que 35 places sont réservées pour les collégiens du Val-d'Oise.

LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES LYCEES

Le 10 décembre 2009, le ministre Luc Chatel a présenté, devant le Conseil supérieur de l'éducation, les textes réglementaires qui réforment la voie générale du lycée et les axes essentiels de la réforme de la voie technologique.

La réforme vise à assurer la réussite de chaque lycéen : réduire de manière significative le nombre de ceux qui sortent du système éducatif sans qualification et permettre à un étudiant sur deux d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. A partir de la mission confiée à Richard Descoings, la démarche d'élaboration de la réforme s'appuie sur une année d'un travail d'échanges, de consultation et de concertation avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, et prend en compte la parole des lycéens.

Mieux orienter chaque lycéen...

Véritable pierre angulaire de la réforme, l'orientation doit être mieux préparée et mieux accompagnée. Des dispositifs sont développés dès le collège tels les plateformes numériques ou le parcours de découverte des métiers et de la formation (PDMF), et les élèves bénéficient de conseils individualisés dans le cadre d'un tutorat.

L'orientation doit être plus progressive : le parcours de formation est réorganisé. En seconde, chaque lycéen découvre et explore les parcours possibles (2 fois 1 h 30 en conservant le volume horaire des enseignements généraux), la classe de première est organisée en séries mais conserve une souplesse dans les choix d'orientation, tandis que la terminale se tourne résolument vers la préparation à l'enseignement supérieur. Les corrections de trajectoire deviennent possibles jusqu'en première, facilitées par deux innovations : la création en première d'un véritable tronc commun d'enseignements (15 h d'enseignements identiques pour les 3 séries générales) et la mise en place de stages de remise à niveau et de « stages passerelles » pour atteindre le niveau pré-requis en cas de changement de série.

Mieux accompagner chaque lycéen....

L'une des principales innovations est l'introduction, dans les emplois du temps de lycée, de 2 h d'accompagnement personnalisé. Il contribue à prévenir le décrochage des élèves en difficulté, à approfondir certaines compétences. Il vise, plus généralement, l'acquisition de méthodes de travail et le développement de l'autonomie, deux compétences qui constituent un gage essentiel de réussite, en particulier dans le cadre de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Mieux adapter le lycée à son époque ...

Le nouveau lycée propose un enseignement des langues ambitieux : apprentissage des langues par groupes de compétences, utilisation accrue des TICE, cours de discipline générale en langue étrangère, développement des partenariats et des échanges linguistiques.

La vie culturelle y est dynamisée : partenariats, enseignement transversal d'histoire des arts... La responsabilisation des lycéens est favorisée (participation au journal du lycée, engagement associatif...), reconnue et valorisée (livret de compétences).

Les enseignements d'exploration à la rentrée 2010, en classe de seconde

Dans le cadre d'un travail de réflexion concerté au sein des établissements et entre les établissements au sein des différents bassins de formation de l'académie, une large « palette » d'enseignements d'exploration est proposée aux élèves selon différentes approches : scientifique et technologique, économique, littéraire, culturelle, artistique et/ou linguistique.

L'ensemble de ces mesures s'accompagne d'une volonté de renforcer les marges d'initiative et de responsabilité des établissements. Ainsi l'un des textes réglementaires développe le rôle essentiel et les missions du conseil pédagogique dans l'élaboration, la mise en œuvre des stratégies d'action au sein de l'établissement.

Un espace d'échange en ligne, destiné aux chefs d'établissement a été mis en place. Il permet de dialoguer, d'échanger des informations librement et d'avoir une visibilité en temps réel de l'avancement des réformes. L'objectif est que le plus grand nombre s'implique dans la démarche, participe à son élaboration, se nourrisse et s'enrichisse d'informations et d'idées, s'organise, s'approprie l'outil afin d'en faire un instrument collaboratif dans le cadre d'une autonomie élargie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES

L'année scolaire 2010-2011 marque l'entrée en vigueur de la réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants et d'éducation. Cette réforme, qui vise à élever le niveau de qualification des personnels enseignants, à adosser la formation des maîtres aux parcours universitaires offerts dans les établissements d'enseignement supérieur et à préparer une entrée progressive dans le métier, se traduira dès la rentrée scolaire par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation pour les enseignants stagiaires.

L'académie de Versailles accueille à la rentrée 2010 un peu plus de **900 personnels enseignants et d'éducation stagiaires pour l'enseignement secondaire et quelques 800 professeurs stagiaires pour l'enseignement primaire.**

Un nouveau dispositif de formation a été organisé afin de leur donner tous les éléments de nature à leur permettre d'exercer leur mission d'enseignement dans les meilleures conditions dès leur première année d'exercice.

Dans le contexte d'une année « charnière » de la mise en œuvre de la réforme, une attention particulière a été portée dans l'académie de Versailles à l'accueil et à l'accompagnement des enseignants stagiaires.

LE DISPOSITIF RETENU S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE AXES :

1. un accueil renforcé :

Dans le premier degré :

L'accueil est organisé au niveau du département (30 août) et des circonscriptions (le 31 août), puis dans l'école (le 1^{er} septembre)

Dans le second degré :

Avant la rentrée des élèves, les enseignants stagiaires sont accompagnés progressivement, les 30, 31 août et 1^{er} septembre, vers la prise en charge effective de leurs classes par un accueil renforcé organisé par les corps d'inspection et les chefs d'établissement.

Ce premier temps de formation est consacré à la fois à la découverte de leur environnement professionnel (le contexte académique ; le fonctionnement d'un établissement) et à la présentation des grands axes du métier. Il est également centré sur les premiers gestes professionnels (prise en charge du groupe classe ; préparation des cours). Il doit permettre aux enseignants stagiaires, à travers un travail d'anticipation, d'aborder sereinement la rentrée scolaire.

De plus, ces journées d'accueil permettent également à travers une mobilisation des services académiques dans les huit lieux de regroupement, d'apporter des réponses personnalisées aux questions éventuelles d'ordre administratif ou matériel. Le site académique reprend l'ensemble des informations.

2. l'accompagnement par un référent pédagogique de proximité :

Dans le premier degré :

De septembre à novembre, les enseignants stagiaires exerceront, en pratique accompagnée, auprès d'un Maître Formateur ou d'un Maître d'Accueil Temporaire.

A partir de novembre, ils prendront leurs fonctions, en responsabilité, sur secteur d'affection pour des congés longs avec visites du tuteur et regroupements en formation.

Les enseignants stagiaires bénéficient d'un tuteur et un suivi est organisé territorialement.

Dans le second degré :

Les enseignants stagiaires seront accompagnés, pour l'année scolaire, par un tuteur, collègue expérimenté de leur discipline, si possible de l'établissement. Cet expert de la pratique de la classe, garant d'une articulation éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, contribuera à la formation des enseignants stagiaires sous forme de tutorat tout au long de l'année scolaire.

3. Un parcours de formation :

Dans le premier degré :

Des séquences de formation sont organisées pendant l'année scolaire selon des modalités (stage « filé » ou formations groupées, animations pédagogiques) et des calendriers qui peuvent varier selon les quatre départements.

Dans le second degré :

Des regroupements seront organisés tout au long de l'année scolaire, selon un rythme mensuel, sur une journée hebdomadaire banalisée par groupe de disciplines.

Ces temps de formation filée correspondront à différentes thématiques (la prise en charge du groupe classe ; l'évaluation ; la préparation des conseils de classe...) et permettront un échange entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle.

Ces temps de formation permettront l'acquisition progressive des dix compétences professionnelles dont la maîtrise sera évaluée à l'issue de l'année de formation, au moment de la titularisation des enseignants.

4. Une plateforme numérique de formation :

Les compétences du CRDP en matière d'élaboration et de diffusion d'outils pédagogiques et didactiques ont été largement mobilisées pour offrir à tous les enseignants stagiaires un ensemble de services et de ressources pédagogiques « en ligne ».

Cette plateforme numérique a vocation à devenir le « lieu » virtuel de formation des enseignants à partir de laquelle ils pourront avoir à leur disposition des outils et des contenus adaptés à leurs besoins de formation.

Enfin, dans le souci affiché de donner à tous les enseignants stagiaires les meilleures chances de réussite dans le métier qu'ils ont choisi, le temps de service des enseignants stagiaires, dans le second degré, a été réduit de deux heures hebdomadaires. Cette décharge horaire, traduite sous forme de « crédit formation » doit permettre à chacun de concilier les exigences de formation avec une entrée dans le métier réussie.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants constitue un enjeu majeur à la réussite de laquelle l'académie de Versailles est pleinement engagée.

LES EXPERIMENTATIONS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011 dans l'académie de Versailles

PROGRAMME « CLAIR »

L'expérimentation du programme « CLAIR » (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) concerne 11 collèges et 3 lycées qui rencontrent des difficultés en termes de violence et de climat scolaire.

Ce programme se caractérise par trois champs différents d'innovation :

- le champ pédagogique. L'expérimentation peut porter sur la continuité école-collège, les progressions en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences, la mise en œuvre de modalités variées de prise en charge des élèves, l'organisation de travaux interdisciplinaires, la conduite de projets, le projet d'orientation de l'élève, l'organisation du temps scolaire, ...
- le champ de la vie scolaire. L'expérimentation peut concerner le caractère éducatif de la sanction, la mise en cohérence des pratiques de l'établissement, l'implication et la responsabilisation des élèves, la prévention de l'absentéisme, l'aménagement des espaces scolaires, les conditions favorisant la mise au travail, ... un préfet des études est désigné pour chaque niveau pour organiser, coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des différentes équipes.
- Le champ des ressources humaines. La réussite de ce programme repose sur l'investissement, l'implication, la cohésion et la mobilisation des équipes. Il convient de stabiliser ces équipes afin qu'elles puissent travailler dans la continuité à la réussite de tous les élèves.

EXPERIMENTATION « COURS LE MATIN, SPORT L'APRES-MIDI »

Sur une période de trois ans, 4 collèges et 2 lycées développeront une organisation différente du temps scolaire dans le cadre d'une recherche de nouveaux équilibres en faveur de la réussite et de la santé des élèves. Une attention particulière est portée à la répartition harmonieuse entre le temps d'étude en classe et à la maison, et celui dévolu aux activités sportives, artistiques et culturelles. Cette expérimentation s'inscrit dans la réflexion coordonnée par le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires.

LA « MALLETTE DES PARENTS » DES ELEVES DE 6^{EME}

Cette expérimentation menée depuis 2008 dans l'académie de Créteil, est étendue cette année à 1300 collèges sur le territoire national. Elle ambitionne de nouer et de renforcer les relations entre l'institution scolaire et les parents dans une dynamique de coéducation. En effet, l'implication des parents est un facteur important de la réussite scolaire.

Elle consiste essentiellement à la mise en œuvre de trois ateliers-débats avec les parents des élèves de 6^{ème}, sur des thèmes tels que le fonctionnement du collège, l'accompagnement à la scolarité, le temps des devoirs, les résultats scolaires, la parentalité, l'autorité, l'autonomie ...

104 collèges ouvriront ce dispositif dans l'académie

LA « MALLETTE DES PARENTS » DES ELEVES DE 3^{EME}

L'académie de Versailles engage cette année une expérimentation concernant les parents des élèves de 3^{ème}. Si l'orientation et ses modalités constituent un enjeu essentiel à ce niveau du parcours de chaque élève, l'aide à la parentalité et les notions de partenariat et de coéducation restent primordiales.

L'architecture du dispositif qui sera mis en œuvre par 40 collèges de l'académie s'inspirera du fonctionnement de « la mallette des parents 6^{ème} ».

LE REFERENT POLICE/GENDARMERIE

Parmi les établissements les plus exposés aux phénomènes d'intrusions et de violence à leurs abords, 8 lycées et 4 collèges ont été retenus pour accueillir un référent police ou gendarmerie dont les missions restent celles des correspondants police ou gendarmerie « sécurité-école ». Mais, grâce aux permanences qu'ils tiendront dans l'établissement, ils pourront proposer à la communauté scolaire des temps d'écoute, de parole et de conseil, effectuer des rappels de la législation en accord avec le chef d'établissement et mettre en place des actions de prévention adaptées aux besoins du lycée ou du collège.

L'ETABLISSEMENT DE REINSERTION SCOLAIRE

L'établissement de réinsertion scolaire a vocation à accueillir des élèves de collège en difficulté, dont le comportement nécessite un éloignement et une prise en charge différente. L'effectif prévu est de 16 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Les partenariats avec les acteurs institutionnels et les associations locales se mettent progressivement en place.